



UNSA-Infos - Numéro 460 - 3 mars 2009

<http://www.unsa.org/>

Pour l'UNSA : le 19 mars tous dans l'action !

Nous étions très nombreux le 29 janvier dernier et cette grande démonstration de force nous a permis d'obtenir quelques avancées :

- primes et indemnités pour les chômeurs et les familles qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire,
- un fonds d'investissement social pour former des salariés sans emploi (mais dont la mise en place reste très incertaine).

Ces quelques mesures ne suffisent pas à répondre à l'ampleur des difficultés que nous traversons.

Le Président de la République, en rendant compte du Sommet social du 18 février, a refusé l'augmentation du SMIC, maintenu les suppressions d'emplois dans le secteur public, ainsi que le dispositif visant à favoriser les heures supplémentaires alors que le chômage augmente.

Le patronat, au lieu d'adopter une attitude solidaire en temps de crise, préfère défendre les intérêts de court terme, ce qui a pour conséquence des suppressions d'emplois, la fin de l'intérim, des baisses des salaires.

Madame Parisot, Présidente du MEDEF, s'illustre par des déclarations méprisantes à l'égard des salariés.

Il faut donc se faire entendre et respecter. C'est pourquoi l'UNSA appelle, avec les autres organisations syndicales, à la journée d'actions du 19 mars :

- pour orienter une relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat ;
- pour l'arrêt des suppressions d'emplois publics ;
- pour mettre la priorité sur l'emploi et pas sur les heures supplémentaires ;
- pour le renforcement des pouvoirs des élus du personnel ;
- pour l'indemnisation de tous les demandeurs d'emplois ;
- pour que le pôle emploi ait tous les moyens pour recevoir et aider les chômeurs.

Résultats d'élections professionnelles

Créé il y a quelques mois seulement au sein de l'usine d'Amiens-Sud (Somme) de Goodyear-Dunlop, le syndicat UNSA remporte six sièges au comité d'établissement, lors d'élections qui se sont déroulées jeudi 19 février 2009. Le taux de participation a été de 80% (814 ouvriers inscrits, 668 votants dans le premier collège; 147 inscrits, 111 votants dans le deuxième collège; 36 inscrits, 32 votants dans le troisième collège). L'UNSA se place première avec 51% des voix, suivie de Sud Chimie (28%) et de la CFTC (11%). La CFDT recueille 4% des voix, la CGT 3% et la CGT-FO 2%, ces trois dernières organisations ne sont donc plus représentatives dans cette entreprise (seuil de 10% des exprimés nécessaire pour avoir un délégué syndical).

90 200 chômeurs de plus en janvier en France

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie 1, soit les personnes à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, a progressé de 90.200 par rapport à décembre soit + 15,4% sur un an. La France compte donc 2.204.000 demandeurs d'emploi. Le chômage des jeunes de moins de 25 ans enregistre la plus forte hausse avec une augmentation de 23,1% sur un an. Quant aux licenciements pour motif économique, ils augmentent de 23,5% sur un trimestre. Les fins de contrats à durée déterminée et les fins de mission d'intérim ne suffisent plus à ajuster l'emploi dans les entreprises. La défiscalisation des heures supplémentaires instaurée par la loi TEPA qui favorise les heures supplémentaires n'est plus pertinente. Revenir sur ce dispositif devient un impératif.

Suite à la manifestation du 29 janvier, le sommet social du 18 février a repris certaines propositions, notamment une meilleure indemnisation du chômage partiel, mais le compte n'y est pas. Pour l'UNSA, rien dans ces annonces ne vient invalider la décision d'organiser une journée de mobilisation le 19 mars prochain.

Raccourcir le congé parental ne résout rien

Beaucoup de sujets concernant la famille (augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, majoration du complément mode de garde, congé parental, places de crèches...) sont d'actualité et font l'objet de propositions par le Président de la République.

Dans son discours du 13 février sur la politique familiale, il a longuement évoqué le sujet du congé parental. Considérant que le congé parental de longue durée est une rupture dans un parcours professionnel, il demande au Haut Conseil de la Famille, lorsqu'il sera installé, d'avoir une réflexion sur son évolution pour présenter une réforme pour le rendre plus court.

En fait, le congé parental est un droit à caractère individuel, garanti par une directive européenne de 1996 pour une durée minimum de 13 semaines. Ce droit fait l'objet d'un choix par la famille pour une durée d'un an renouvelable 2 fois jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant avec la possibilité que les congés se succèdent dans le cas d'une nouvelle naissance.

Compte tenu de sa faible rémunération, c'est le parent ayant le plus faible salaire qui est incité à le prendre. Aussi, nous constatons qu'une forte proportion de personnes peu ou pas qualifiées est en situation de congé parental.

Pour l'UNSA, raccourcir le congé parental ne répond pas aux besoins des familles. Le droit a congé doit rester ouvert sur la période existante actuellement. Cependant rendre le congé renouvelable tous les 6 mois pour le privé, comme actuellement dans la fonction publique, permettrait à la famille de faire plus souvent le point sur la situation globale.

Pour l'UNSA, la préoccupation la plus importante est ailleurs. Il s'agit d'avoir une offre d'accueil des jeunes enfants adaptée aux besoins des familles car le congé parental est parfois pris par défaut, par manque d'offre à proximité. Actuellement, la capacité d'accueil des enfants de moins de 6 ans n'est que de 44%. Plus de 350.000 places de crèches manquent actuellement le métier d'assistante maternelle n'est pas attractif... Les parents doivent être en mesure d'exercer un véritable choix, sans être limités ni par leurs moyens financiers ni par le manque d'équipement.

L'implication du monde de l'entreprise doit se faire plus forte tant au niveau de l'accueil des jeunes enfants dans des structures que dans la formation des salariés au retour dans l'emploi après la période consacrée aux enfants. Ce type de sujet devrait faire partie des négociations obligatoires annuelles afin que la conciliation des temps vie professionnelle, vie familiale devienne réalité.